Image not found or type unknown

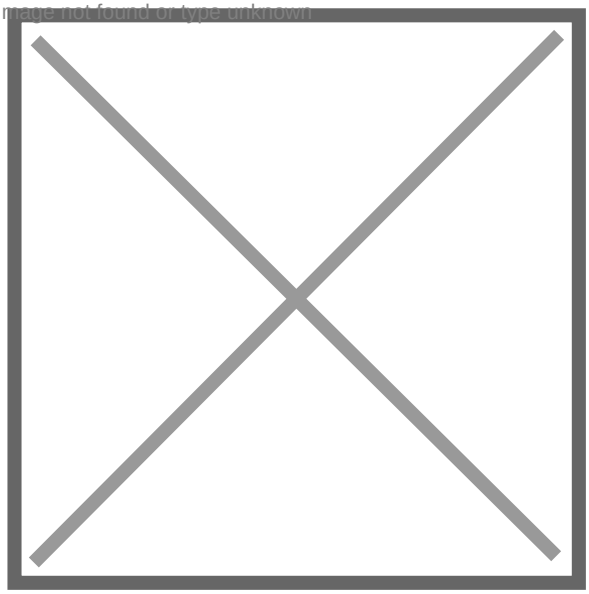

Contrat de travail à durée ....

Par **LEMBLE**, le **04/12/2008** à **10:15**

J'emplois le jeudi trois heures par semaine une dame de ménage que je rémunère par cheque emploi service.
Il y a des jeudis où je ne suis pas là et par ailleurs je suis absent cinq mois par an.
Dois je faire chaque année un C D D ?
ou un C D I avec une clause de suspension de contrat pour mes absences?
Merci !!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés